



DOUANE

CGF

LA COPIE N'EST PAS PRÊTE

NOUS AVIONS MALHEUREUSEMENT RAISON, LE PROJET N'EST PAS AU POINT..

La création du CGF, Centre de Gestion Financier, nouveau Service à Compétence Nationale résultant de la fusion du CSP de Villeurbanne et du SFACT de Paris qui devait être étudiée au CSA Réseau de ce mercredi 5 juillet est reportée.

La CFDT Douane avait pointé depuis près d'un mois le caractère précipité et non abouti de la réflexion directoriale sur ce sujet. Nous avons demandé un report à la Directrice générale sans réponse positive.

Et ce qui devait arriver arriva, dans l'incapacité de donner des garanties fermes et écrites sur les primes de restructuration liées à la formation, sur le statut des agents qui souhaitent aller à Lyon ou à Paris, et sur l'autonomie financière du futur SCN, la Directrice Générale a été obligée de constater l'insuffisance de préparation que nous soulignons et a reporté le vote.

Elle a cependant affirmé que le calendrier serait tenu (fusion au 1er avril 2024), ce qui implique une clause de revoyure rapide pour valider la création du CGF et inscrire les agents du futur ex SFACT et CSP dans l'arrêté de restructuration. Une gageure !

LES DÉBATS

Depuis un mois, la CFDT Douane construit avec les agents du futurs CGF un cahier revendicatif (cf. tract du XX Juin ici). Des avancées avaient été obtenues en CSA Local à Lyon et Paris, il fallait maintenant les consolider en CSA de Réseau.

Voici de manière synthétique la synthèse des débats :

LES DROITS ACQUIS

- La **prime comptable**, déjà détenue par les agents du SFCT de Paris, est étendue aux agents de Villeurbanne, ce point est définitivement acté et validé par le contrôleur budgétaire.
 - Les **règles du télétravail** acquises à Villeurbanne (jusqu'à 3 jours) seront étendues à la structure parisienne, qui jusqu'à ce jour, se voyait refuser tout Télétravail.
- Ce combat que porte la CFDT depuis des années est enfin couronné de succès. La mobilisation forte de nos équipes sur ce sujet paie.**

LES DROITS PARTIELLEMENT ACQUIS :

- L'Indemnité d'Accompagnement à la Mobilité Fonctionnelle (IAMF).

La CFDT douane exige que l'ensemble des agents du futur CGF puisse toucher le maximum de cette indemnité, à savoir 2000 euros.

Pour cela il faut leur garantir un minimum de 20 jours de formation. Or, à ce stade, la DG nous annonce une formation standard DGFIP de 11 ou 12 jours et une formation complémentaire sur l'environnement Douane dont le calibrage n'est pas encore établi. Il manque donc 8 jours pour obtenir les 20 jours demandés par la CFDT pour obtenir le maximum de l'indemnité.

Pour la CFDT Douane, la Directrice Générale ne doit pas mégoter face aux enjeux de cette création et surtout face à la réelle nécessité de la formation qu'il faut mettre en place.

Nous exigeons des garanties sur les 20 jours de formation qu'elle a été dans l'incapacité d'acter au PV de séance.

Ce point doit faire l'objet d'une étude complémentaire.

Nous ne céderons rien sur cette demande.

TRANSFERT DE
FISCALITÉ,
MAI 2023



FINANCES.CFD.T.FR

LES DROITS À ACQUÉRIR

● La gestion des crédits

On n'apprend pas à un vieux singe à faire la grimace ; les agents du futur CGF ont rapidement identifié la question de l'autonomie budgétaire de leur future structure. Il est hors de question qu'ils soient soumis aux arbitrages budgétaires des DI de Lyon et Paris pour qui ils seront désormais la dernière roue du carrosse.

La CFDT exige donc une autonomie budgétaire pour ce SCN et nous avons demandé des précisions sur le pilotage et la gestion de ce futur budget.

Là aussi la Directrice Générale a convenu que le sujet n'était pas abouti, ne voulant pas arbitrer dans la précipitation, elle renvoie également à une discussion ultérieure.

● La gestion du personnel

Le futur CGF sera traité en dialogue social au sein du CSA SCR, c'est à dire le CSA des services de la Direction Générale à Montreuil.

Les agents se posent donc légitimement la question de leur gestion RH, qui prendra les décisions en matière de promotion, de recours, de titularisation ... Si la cheffe du CGF est en poste à Paris, pourquoi l'adjoint n'est-il pas en poste à Lyon ?

Là aussi, la Directrice n'a pas été en mesure de donner des garanties RH pour un traitement équitable des agents entre Paris et Villeurbanne. Elle affirme donc vouloir affiner son projet sur ce point.

● La Mobilité

La DG a fait le choix d'une SNC sur deux sites séparés de 400 km. Le métier y sera le même et pourtant la DG nous annonce que les mobilités entre Paris et Lyon seront soumises au Tableau Annuel de Mutation.

Là aussi difficile à comprendre étant donné l'extrême technicité de ces futurs métiers. La DG a reconnu là aussi un besoin d'affiner sa position.

● Agents en détachement

La CFDT demande la possibilité d'accélérer le délai d'intégration à la DGDDI des agents en détachement qui le souhaitent.

Cette fusion imposée des services doit entraîner l'accélération des délais d'intégration de nos collègues qui sont en détachement.

Il est actuellement de 3 ans de détachement minimum alors que les textes autorisent une intégration au bout de un an.

● Récupération des heures d'avance

Les agents de la TGD avaient la possibilité de rattraper leurs heures d'avance dans la limite de deux jours de récupération. Or Sirius n'autorise plus qu'1 journée de récupération. La CFDT demande le maintien de ces 2 jours de récupération pour les sites de Paris et Villeurbanne.

Le travail amorcé par la CFDT depuis un mois a permis d'acter des avancées notables en matière de rémunération de télétravail et de prime de restructuration. Mais le combat est loin d'être fini et nous exigeons des garanties sur tous les autres points évoqués dans ce tract.

LA DG VA REVOIR SA COPIE ET C'EST PROBABLEMENT EN SEPTEMBRE QUE NOUS POURRONS LA LIRE.



**Du 1^{er} juillet au 31 octobre 2023,
profitez de l'adhésion découverte
à la CFDT !**